

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DAC 754 Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire d'Hélène Berr, 5 avenue Elisée Reclus (7e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire d'Hélène Berr 5, avenue Elisée Reclus à Paris 7e ;

Vu l'avis du conseil du 7e arrondissement, en date du 2 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire d'Hélène Berr 5, avenue Elisée Reclus à Paris 7e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Ici vivait Hélène Berr. Arrêtée avec ses parents le 8 mars 1944, elle fut déportée avec eux à Auschwitz. Elle mourut début avril 1945 au camp de Bergen-Belsen à l'âge de 24 ans ».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 2 462 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2013, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 13V00149 DAC.